ROUBAIX

AIMABLE DAME

Mardi matin, rue de la Gare, les agents de sûreté Mercier et Catry ont mis en état d'arrestation la fille soumise Marie Dens, âgée de 20 ans, demeurant actuellement à Lens, recherchée en vertu : 1° d'un extrait de jugement du Tribunal de Lille, en date du 26 avril 1904, la condamnant à quarante jours de prison pour outrages et coups sur les agents ; 2° d'un extrait de jugement du Tribunal de Béthune, en date du 21 janvier 1908, la condamnant à deux mois de prison pour rébellion et coups aux agents. Cette aimable personne a été conduite au Parquet.

LIGUE VÉLOCIPÉDIQUE DU NORD

La seconde sortie officielle a eu lieu dimanche passé, 14 juin, sur Comines.

Malgré le temps incertain, une centaine de sociétaires se sont réunis au siège social de la Ligue Vélocipédique du Nord, 2, boulevard Gambetta, à Roubaix, et se sont mis en route à 7 heures, sous la conduite de M. Lalouette, membre du comité central ; le sympathique président de cette grande association régionale, M. Théo Cattens, a tenu à accompagner les excursionnistes.

L'aller a eu lieu par Wasquehal, Wambrechies et Quesnoy-sur-Deûle ; le retour par Linselles, le Mont de Bondues et Mouvaux.

Au passage chez M. J.-B. Dumont, membre du comité central, demeurant gravier de Bondues, les joyeux pèlerins n'ont arrêté et a eu une agréable surprise. M. Dumont voulant prouver son contentement, a organisé une tombola improvisée qui a très bien réussi et a fait bon nombre de contents. Avant le départ, M. Dumont a offert un bouquet à M. Cattens. L'arrivée au local a eu lieu à 12 heures un quart. Le président a remercié les excursionnistes et a procédé au tirage de la tombola qui se fait à la rentrée de chaque sortie. Tous les sociétaires présents, heureux et satisfaits d'une si belle matinée, se sont donné rendez-vous pour le 19 juillet (1 journée), Château de Tourmignies.

CIMETIERE

Le maire de la ville de Roubaix donne avis que les compartiments et bandes de terrain du cimetière, désignés ci-après, seront affectés dans le délai de trois mois à de nouvelles inhumations, savoir :

1° Le compartiment n° 3 qui a été affecté aux inhumations des adultes, du 7 février au 16 août 1897.

2° La bande de terrain comprenant le côté droit de l'allée n° 9, entre les allées numéros 18 et 24.

En conséquence, les personnes propriétaires d'épitaphes de bois, de fer ou de pierre, placées dans ces compartiments, sont priées de les faire enlever dans le délai réglementaire, à défaut de quoi il y sera procédé d'office par les agents de la ville, conformément au règlement du cimetière.

Pour faire enlever les dites épitaphes, on devra s'adresser à M. le conservateur du cimetière, chargé de la surveillance de ces opérations.

SAVON LUMINOL Blancheur du Linge
Victor Vaissier

POMPES FUNÈBRES — TRANSPORT DES CORPS PAR CORBILLARDS

M. le maire de Roubaix vient de prendre un arrêté suivant :

Vu la loi du 29 décembre 1904, sur le monopole des inhumations ; vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 février 1908, accordant à la Société Deschamps et Briche l'exploitation pour 15 années, du monopole exclusif du transport des personnes décédées ; vu le décret du 8 mai 1908, approuvant le traité de gré à gré passé avec MM. Deschamps et Briche ;

Arrêtons : article 1er. — A partir du 15 juillet 1908, le transport des corps des personnes décédées sera effectué exclusivement par la maison Deschamps et Briche. Par suite, à partir de la même date, il est interdit à toute personne étrangère à la société concessionnaire d'opérer des transports funèbres. Cette interdiction ne comprend pas la fourniture des voitures de deuil qui accompagnent les corps.

Le bureau de MM. Deschamps et Briche, situé rue de l'Ommelet, n° 23, sera ouvert au public à partir du 10 juillet prochain, pendant la semaine, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 6 heures, et les dimanches et jours de fêtes, de 9 heures du matin à midi.

Article 2. — Les concessionnaires feront gratuitement le transport des corps des indigents avec le matériel prévu au tarif ci-après pour la 3e classe.

Seront considérés comme indigents et, conséquemment auront droit au transport gratuit les hospitalisés non payants, les personnes secourues par le Bureau de bienfaisance et celles dont l'indigence de la famille sera dûment constatée par un certificat du maire. Toutefois, les entrepreneurs auront tout recours contre les familles qui auraient obtenu ce certificat par suite d'une erreur ou d'une fausse déclaration.

Article 3. — Les transports funèbres seront faits suivant le tarif ci-après :

Tarif. — 1re classe solennelle, corbillard à 6 chevaux, 4 porteurs, 190 francs ; 1re classe, corbillard à 2 chevaux, 4 porteurs, 136 fr. ; 1re classe simple, corbillard à 2 chevaux, 4 porteurs, 96 fr. ; 2e classe, corbillard à 2 chevaux, 4 porteurs, 67 fr. ; 3e classe, corbillard à 1 cheval, 4 porteurs, 36 fr. ; 4e classe, corbillard à 1 cheval, 2 porteurs, 20 fr. ; 5e classe, corbillard à 1 cheval, 2 porteurs, 8 fr.

Corbillards pour enfants de 1 à 7 ans. — 3e classe, 2 porteurs, 32 fr. ; 4e classe, 2 porteurs, 18 fr. ; 5e classe, 2 porteurs, 8 fr.

Corbillards pour enfants âgés de moins d'un an. — 5e classe, 1 porteur, 6 fr.

La fourniture prévue pour toutes les classes comprend celle du drap mortuaire.

Pour les corbillards avec tentures blanches, une augmentation de 30 % sera faite pour les 1re classe solennelle, 1re classe, 1re classe simple de classe.

Toutefois, les familles auront la faculté pour le transport des enfants âgés de moins de 7 ans, de faire choix du corbillard des différentes classes affecté au transport des grandes personnes.

Accessoires facultatifs. — 4 ou 6 cordons ou rubans avec glands, les trois classes 15 fr. ; 4 ou 6 cordons ou rubans avec glands, la 2e classe 10 fr. L'emploi de 4 ou 6 cordons sera gratuit pour les 3e, 4e et 5e classes.

Les divers types de corbillards seront établis en vue aussi bien d'obsèques religieuses de tous cultes que de celles dépourvues de tout caractère confessionnel.

Il sera payé pour les corps venant de l'extérieur et devant être inhumés à Roubaix, une indemnité équivalente à la classe prise dans la commune du décès.

Le présent tarif ainsi qu'une série de dessins représentant les corbillards des différentes classes seront mis à la disposition du public au bureau de l'état civil et au bureau des concessionnaires.

Les commandes devront être faites la veille du jour de leur exécution et au moins 24 heures avant les funérailles. Elles seront établies sur des feuilles imprimées d'un modèle approuvé par l'administration municipale et tenues à la disposition du public dans les bureaux de l'état civil et de la société.

Article 4. — Le corbillard devra toujours se trouver à la maison mortuaire, dix minutes au moins avant l'heure fixée pour la levée du corps. Il devra être accompagné, au minimum, des porteurs prévus pour chaque classe ; le nombre des porteurs pourra être augmenté suivant les circonstances, notamment en raison du poids du cercueil.

Article 5. — Le service des porteurs consiste à placer le corps sur le corbillard et à accompagner le cortège dans toutes ses stations jusqu'au cimetière, et à remettre le cercueil entre les mains des fossoyeurs.

Si l'inhumation doit se faire dans un cimetière autre que celui de la ville, les porteurs accompagneront le corbillard jusqu'à la limite de la commune ou jusqu'à la gare.

Il est expressément défendu à ces agents de demander aux familles une rémunération ou gratification quelconque.

Article 6. — Il est expressément interdit, tant à la Société concessionnaire qu'à ses membres agissant individuellement, de s'occuper, soit directement, soit indirectement, de la fourniture des cercueils, tentures, couronnes, billets, voitures de deuil, etc., et généralement de tous objets autres que ceux nécessaires aux funérailles.

ADJUDICATION

Hier matin, dans une des salles de la mairie, en présence de MM. Deschodt, adjoint au maire, Dupuis et Sée, conseillers municipaux ; Latreille, directeur de la voirie ; Salembier, receveur municipal, il a été procédé à la mise en adjudication des travaux de construction d'un dalleuse pavée, rue Blanchemaille. La devis s'élevait à la somme de 16.000 francs. MM. Henri Vandeuerkhove et Louis Colm et fils ont fait un rabais de 1 % ; MM. Deverny et Tiberghien sont adjudicataires avec 1 fr. 01 % de rabais.

CONCERT

Programme du concert d'été offert par le Choral Nadaud, à ses membres actifs et honoraires, le dimanche 21 juin, à 3 heures, à l'Hippodrome Roubaisien :

Première partie. — 1° Ouverture de Patrie, Bigeneet, orchestre symphonique — 2° a) Nuit de mai, J. Th. Radoux, Choral Nadaud, soliste, M. Magermans — 3° Air d'Hérodiade, Massenet, Mlle Suzanne Bury — 4° Koi Nidrei, Max Bruch, M. Georges Lechanteur, violoncelliste, et l'orchestre — 5° a) Donnons, Massenet ; b) Le Géant des Matelots, J.-Th. Radoux, Les Crick-Sicks.

Deuxième partie. — 1° Scènes Alsaciennes, Massenet, orchestre — 2° a) L'Absence, Berlioz ; b) Air des Noces de Figaro, Mozart, Mlle Suzanne Bury — 3° a) Chanson d'Ancêtres, Saint-Saëns, soliste, M. Alphonse Duloit ; b) Le Triomphe, Alexandre Georges, par les Crick-Sicks, le Choral Nadaud et l'Orchestre Symphonique, 300 exécutants.

Nota. — Le comité du Choral Nadaud rappelle aux sociétaires la répétition de ce soir, à Tourcoing, au local des Crick-Sicks, rue de Tournai. Prière d'être exact. La répétition commencera à 8 heures à précises et sera terminée à 10 heures.

L'ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ELÈVES DE L'INSTITUT TURGOT A CALAIS

Dimanche, 124 excursionnistes se sont rendus à Calais.

Reçus à la gare de Calais par le comité de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole supérieure, nos excursionnistes ont successivement visité l'usine modèle de tuilet de M. Cordier, que M. le ministre du Travail avait visitée le 31 mai dernier ; le magnifique bibliothèque municipal ; l'exposition, la Malle de Calais-Douvres, etc.

Au cours du dîner servi au Grand-Hôtel, M. Gaston Duburcq, président de l'Association ; M. Lambert, directeur de l'Ecole pratique du Commerce et de l'industrie de Roubaix, et M. Senay, directeur de l'Ecole primaire supérieure de Calais, ont prononcé des discours très applaudis.

Bonne journée pour les Turgotins et nouveau succès à l'actif de la grande association.

PARIS-LILLE

Nos lecteurs appelés par leurs affaires à Paris, sont assurés de trouver **AU DINER DE PARIS**, 10, boulevard Montmartre, 11, passage Jouffroy, le restaurant le plus confortable et le moins coûteux des grands boulevards.

VISITE D'UNE USINE

La première division de l'Ecole pratique industrielle d'Armentières est venue mardi après-midi, visiter la filature de coton de MM. Etienne Motte et Cie, rue d'Alger.

AVIS AUX PÊCHEURS

Tous les pêcheurs de Roubaix sont invités à assister à la réunion qui aura lieu ce soir, à sept heures, chez M. Dubus, estaminet de l'« Ours », Grande-Rue. Ordre du jour : Carnaval d'Eté ; concours d'Armentières.

COLLÈGE DE JEUNES FILLES

Une fête de jardin aura lieu au collège de jeunes filles, boulevard de Douai, le dimanche 21 juin, à 2 h. 1/2 de l'après-midi. Pendant le concert, dirigé par M. Fournier, les élèves feront des ventes au profit des œuvres de bienfaisance. Et les élèves du cours des représentations de « l'Idole Féérique », de Gregh.

A L'AUTOMOBILE CLUB DU NORD

Les examens de clôture des cours de chauffeurs

C'est ce soir, mercredi 17 juin, à 8 heures, que commenceront au siège social de l'Automobile-Club du Nord, 41, cours Saint-Martin, à Roubaix, les examens de clôture des cours gratuits de chauffeurs mécaniciens d'automobiles. Ils se continueront demain jeudi et après-demain vendredi, au même endroit et à la même heure.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Agnès Castelain, rue du Fontenoy, cour Cocheteux, 4 — Louise Desfrennes, rue Pinçonnat, 49 — Irène Malfait, avenue Julien-Lagache.

MARIAGE. — Entre : Jean Dejardin, magasinier, rue de Florence, 14 et Françoise Gavaïd, ménagère, même adresse.

DÉCÈS. — Marie Balesen, 50 ans, ménagère, rue de Bouvines, Grande-Cour Fontier, 58 — Edouard Gautier, 25 ans, comptable, rue des Fossés, 88 — Antoinette Masurel, 63 ans, ménagère, rue Louis-Decottignies, 55 — Edmond Van Imschoot, 23 ans, cordonnier, rue de la Guinguette, 103 — Fernand de Vermeille, 16 ans, ouvrier, rue de l'Alma, fort Mulet, 27.

TOURCOING

TENTATIVE DE SUICIDE

Une jeune fille de 24 ans, Lucie D..., habitant chez ses parents, chiffonniers, rue du Pont-Rompu, s'est frappée d'un coup de couteau au sein droit dans la soirée de lundi, vers 9 heures ½.

M. le docteur Desbonnets, qui a été appelé à donner les premiers soins à la jeune désespérée, a constaté que la blessure qui n'avait entraîné qu'une hémorragie peu abondante n'avait aucun caractère de gravité. Lucie D..., a été admise à l'Hôpital Civil. M. le docteur Catteau, chirurgien de l'établissement, estime qu'elle en sera quitte pour quelques jours de repos.

La jeune fille ne jouirait pas de la plénitude de ses facultés, et c'est ce qui expliquerait son acte de désespoir.

ABUS DE CONFIANCE

La maison Wood Heutzen et Schmidt, de Bradford, a une succursale en notre ville, rue Gaspard. Le gérant avait son service comme courtier le nommé Jules D..., rue du Château.

Il y a quelque temps, D... demanda une somme de 1532 francs pour être versée à la maison Leruste, rétordeur à Roubaix, et représentant le paiement de marchandises.

Le gérant versa la somme et le lendemain réclama le reçu.

D... répondit qu'on ne donnait pas de reçu à la maison Leruste. Le gérant déclara que c'était inadmissible et que dans tous les cas il avait lui besoin d'une pièce comptable pour justifier de ses opérations près de sa maison de Bradford.

Il attendit quelques jours encore, mais le reçu ne venait jamais.

Finalement il se renseigna, apprit qu'aucun versement n'avait été fait par D..., qui avait donc empoché la somme. Hier le gérant interpella D..., qui avoua avoir employé l'argent à son usage et promit de rembourser d'ici quelques jours.

Il signa même une reconnaissance, mais à peine avait-il remis ce papier qu'il le reprenait brusquement et le déchirait. Le gérant enferma alors D... dans une pièce contiguë à son bureau, et courut au commissariat de police.

Pendant ce temps, D... ouvrit la fenêtre et prit la fuite. Aux cris de la dame de la maison, un ouvrier peintre le poursuivit par les rues Sainte-Barbe, du Haze, mais ne parvint pas à rejoindre le fugitif qui est recherché.

VOL DE POULES

Quatre poules et un coq, valeur 20 francs, ont été dérobés l'avant-dernière nuit au domicile et préjudice des époux Soulier-Moreau, rue des Cinq-Voies, 196. Plainte a été déposée au commissariat de police du 1er arrondissement, qui a ouvert une enquête.

EXTRADE

Les gendarmes de Tourcoing ont remis entre les mains des autorités belges le nommé Germain Vilar, 23 ans, employé de commerce, réclamé par le Parquet de Courtrai, sous l'inculpation d'abus de confiance.

UN PETIT VOLEUR QUI ABANDONNE SON LARCIN

Vers 5 heures du soir, M. Brouin, cabaretier, place Notre-Dame, passait rue de la Bienfaisance, lorsqu'il rencontra un gamin de 12 à 13 ans qui, à sa vue, se débarrassa d'un terrine de pâté dont il était porteur et détala à toutes jambes par la rue du Printemps. Le pâté avait été évidemment volé par le gamin, mais on ne sait où.

LA MAISON DU BROUTTEUX. — PROJET DE CAVALCADE

La nouvelle lettre-circulaire suivante a été adressée aux présidents des sociétés locales par le président du comité d'organisation d'une cavalcade en faveur de la Maison du Broutteux :

Tourcoing, le 15 juin 1908.

Monsieur,

Les réunions préparatoires du comité de la cavalcade ont donné déjà d'appréciables résultats ; d'autre part, de nombreuses lettres sont venues nous apporter des adhésions. Nous pouvons donc annoncer que la cavalcade qui n'était, hier encore, qu'un projet, est aujourd'hui décidée, et qu'elle sera demain une imposante manifestation de sympathie à l'égard de notre ami Jules Watteeuw. Nous savons aussi que des initiatives privées nous réservent d'agréables surprises. Il n'est donc pas douteux que la cavalade du dimanche 13 septembre sera une magnifique journée pour Tourcoing, et qu'elle sera surtout l'occasion d'un geste de générosité de la part des Tourquennois. Le comité voudrait connaître vos intentions et celle de vos sociétaires ; il m'a chargé de solliciter la promesse d'une adhésion immédiate, tout en vous réservant le choix du groupe à former et le temps de l'organiser. Il m'a fait en général connaître au plus tôt le nombre des sociétés adhérentes.

Grâce à l'intervention d'un généreux donateur, d'importantes primes en espèces seront réparties entre les différents groupes. J'espère que vous nous réserverez votre précieuse participation et je vous en serais reconnaissant de me confirmer vos intentions dans la quinzaine. La prochaine réunion du comité aura lieu le dimanche 5 juillet, à 10 heures du matin, salle des Crick-Sicks, 7, rue de Tournai.

Veuillez agréer, etc

Le président, CH. WATTINNE.

REVERBERE BRISÉ

Hier vers dix heures, une voiture de fournées, appartenant à M. René Flipo, 41 bis, rue du Tilleul, est conduite par Vanvaleghem Edmond, 33, rue de Roncq, à heurté et brisé, à la hauteur du n° 4, de la place Thiers, le reverbère faisant face à cette habitation.

AUX INSTITUTEURS

Le conseiller départemental Senger, étant retenu à Roubaix, pour l'assemblée générale du groupement en formation, informe le personnel enseignant de Tourcoing que le compte rendu de son mandat, qui devait faire au cafe Moons, le jeudi 18 courant, est remis à une date ultérieure.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Roelens Marcel, rue du Clocher, 30 — Derlaminck Raymonde, rue du Labourieur — Haudin Antonia, rue de Bagnes, 33 — Appelédéris Théodore, rue Chateaubriand, 31 — Carneau André, rue Winoc Chocqueel, 88 — Leruste Marie, place de la Croix Rouge, 7 — Beurnaert Julia, rue Angin — Lanneau Lucie, rue du Chêne-Houx, pâture, 20 — Breye Marcel, rue de Metz, 14 — Delpoy Jeanne, rue du Brun-Pain, 273.

MARIAGE. — Entre : Vanwassenhove Victor, garnisseur et Flament Pauline, sans profession.

DÉCÈS. — Mort né, 1.

AUTOUR DE LILLE

ANNAPPES. — Un jeune ouvrier, J.-B. Laby, âgé d'une vingtaine d'années, travaillant aux établissements Honnart, à Wasquehal, a été trouvé pendu à un arbre, près de la pâture de la ferme Montagne, par les cultivateurs agricoles. On ne sait à quoi attribuer cette mort prématurée.

MARCQ-EN-BARŒUL. — Lundi, vers sept heures du soir, une voiture chargée de lestiaux, que menait à une vive allure, le conducteur L..., de Roubaix, a renversé une voiture d'enfant, dans laquelle se trouvait le petit Edouard Beurrain, âgé de 2 ans, et qui conduisait une fillette. Ni la fillette ni le bébé n'ont été blessés, mais la voiture a été écrasée sous les pieds des chevaux. Le commissaire de police a fait les constatations nécessaires pour que la famille soit indemnisée.

Sports et Jeux

NATATION

Championnat de Natation scolaire

A Armentières — Le Championnat scolaire de natation du comité du Nord, a eu lieu dimanche à la piscine municipale d'Armentières, sous la présidence de M. Salé, président de la commission scolaire du Nord et proviseur du Lycée de Lille, assisté de MM. Ringot, Bodel et Fromentin, membres de la commission scolaire. MM. P. Beuque, Ghesquière et Fromentin dirigeaient les épreuves. Le Lycée de Tourcoing a obtenu un légitime succès et les jeunes membres de la J. F. L. T. ont été très applaudis par les spectateurs présents, au nombre desquels nous avons remarqué : MM. Gossard, Dedhine, Ringot, Fornuvel, G. Prouvost, et de nombreux membres des sociétés sportives armentiéroises. Les championnats de 100 mètres et de 300 mètres ont été remportés facilement par Lycée Emile, de la J. F. L. T. Les deux parties ont débuté à zéro le championnat de water-polo, après une lutte très courtoise contre l'U. S. Collège d'Armentières. Pour permettre aux concurrents scolaires de se reposer, MM. Gustave Prouvost et Ghesquière, ont exécuté avec leur adresse habituelle, de magnifiques plongeons. Enfin, la petite fête s'est terminée par un nouveau match de water-polo entre la J. F. L. T. et l'A. S. A., de Lille : G. Prouvost jouait pour l'A. S. A., et P. Beuque pour la J. F. Ce fut le clou de la réunion et les 4 buts marqués par G. Prouvost pour l'A. S. A., restèrent longtemps dans la mémoire des spectateurs. De part et d'autre, il y eut de belles combinaisons et le match fut gagné par la J. F. L. T. par 5 buts à 4.

Dernière Heure

LA GRÈVE DE VIGNEUX

Nouvel attentat. Chalands coulés.

Vigneux, 16 juin.

Un incident important s'est produit à Evry-Petit-Bourg. Les grévistes auraient arrêté dans l'écluse deux chalands appartenant à une entreprise de Vigneux en grève.

Informé de l'incident, le préfet de Seine-et-Oise, accompagné du sous-préfet de Corbeil, d'un peloton de dragons et d'une dizaine de gendarmes, s'est transporté sur les lieux.

A l'arrivée du préfet, deux chalands étaient en effet échoués sur la rive gauche de la Seine, à quelques mètres du bord.

Les deux chalands étaient chargés, l'un de cailloux, l'autre de gravois. Des drapeaux rouges avaient été placés à l'arrière de chaque chaland.

Le préfet, après avoir fait enlever les deux drapeaux, se livra à une visite minutieuse des chalands et y constata que des vues d'eau avaient été ouvertes au fond de chacun d'eux, que la plupart des agrès, ainsi que le mobilier des mariniers, avaient disparu.

En l'absence du directeur de l'entreprise, le préfet fit sommairement évacuer les voies d'eau par le personnel de l'écluse et procéder à l'enquête.

Il résulte des renseignements que, dans la journée, trois ouvriers en grève se firent embaucher dans les chantiers d'un entrepreneur de terrassement chargé d'exécuter des travaux pour le doublement de l'écluse d'Evry. Ces ouvriers signalèrent à leurs camarades le départ de Vigneux de trois chalands chargés de matériaux et leur demandèrent de se joindre à eux pour empêcher les bateaux d'arriver à destination. Vers 4 h. 30 du soir, les chalands furent signalés. Les ouvriers, au nombre d'une centaine, quittèrent leurs chantiers et se portèrent vers l'écluse.

Les chalands étant arrivés à cet endroit, les ouvriers détachèrent les remorqueurs, amenèrent deux des chalands à trois ou quatre mètres de la berge. Le troisième partit à la dérive, descendit le courant et fut arrêté par les mariniers.

Les ouvriers mécontents sur les autres chalands, jetèrent dans la Seine les perches, les bequilles du gouvernail, les cordages et différentes pièces de bois.

Ils obligèrent les mariniers à quitter leur bord et à emporter leur mobilier.

Ceux-ci, craignant des violences, quittèrent aussitôt les bateaux. L'un des mariniers fut même contraint de laisser entre les mains des ouvriers, pour les grévistes de Vigneux, une somme de 9 francs qu'il avait sur lui.

AU MAROC

Les partisans de Moulaï-Hafid. — La situation à El-Kçar.

Tanger, 16 juin.

Notre ministre à Tanger annonce que Si Abd el Malek aurait été entouré par ses caïds, qui l'auraient nommé de proclamer Moulaï Hafid.

Sur son refus énergique, il fut frappé, reçut trois blessures et fut emmené prisonnier à Fez.

On sait, d'autre part, qu'une méhalla hafidienne a fait son entrée à El-Kçar. La colonie française de la ville, composée de MM. Lacoste de Lisle, et Pierr, agents de la Compagnie marocaine, et des deux instructeurs algériens, s'est réunie dans la maison de la Compagnie marocaine, où elle n'est du reste pas menacée.

Dès que la situation sera favorable, notre petite colonie reviendra à la côte.

Au surplus, nos instructeurs, qui sont régulièrement mis à la disposition du makhzen par les traités et les conventions, ne sont pas autorisés à accompagner les mahallas.

Ces instructeurs restent à leurs postes, à Tanger, à Rabat et dans les autres ports.

Une communiante brûlée vive

Montpellier, 16 juin.

A Beaucaire, une petite fille de 11 ans, la jeune Léontine Vidal, qui faisait sa première communion, rentrait chez elle au sortir de l'église lorsqu'en passant rue Nationale avec sa mère, elle reçut la fusée d'un pétard qu'un gamin venait de faire partir.

La fusée, encore enflammée, communiqua le feu au voile et à la robe de mousseline de la pauvre enfant et, malgré les soins qui lui furent aussitôt donnés, il est très probable qu'elle en survivra pas à ses atroces brûlures.

UN DISCOURS DE M. PICHON

A l'Alliance démocratique. — Une réponse à la phrase de Guillaume II.

Paris, 16 juin.

Ce soir, au banquet du groupe de l'Alliance Démocratique, M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a prononcé un discours dont nous détachons le passage suivant qui est considéré comme une réponse aux menaces de Guillaume II, dont nous parlons d'autre part :

« Aucune pensée de guerre ne s'est mêlée aux rapprochements qui se sont faits entre notre pays et les gouvernements voisins avec lesquels nous avons resserré nos liens d'amitié. Nous n'avons ni les uns ni les autres d'autre préoccupation que de concourir à la préservation de la paix sans rechercher d'éphémères, dangereuses et inutiles satisfactions dans la formation d'un groupement auprès de pensées malveillantes qui tendraient à nuire à telle ou telle puissance. »

FINANCES

Paris, 16 juin 1908

L'ensemble des cours est plus satisfaisant ; l'activité n'est pas grande.

La 3 % clôture à 91.52 ex-coupon.

Les établissements de crédit sont bien tenus. Banque de Paris 1462, Comptoir d'Escompte 690, Union Parisienne 713, la Banque Franco-Américaine a quelques rares transactions à 460.

Pas de changements sur les Chemins de Fer Français : Ouest 825.

Fermeté de l'obligation Buenos-Ayres Midland à 460. Rayonnant dans une région très prospère, le résultat est assuré d'un trafic considérable.

On demande à 468 l'obligation du Nord-Est de l'Espagne qui dessert la province de Barcelone, où la densité de la population est deux fois plus élevée que celle de la France.

L'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing est à 24. La mise en service de trains ouvriers va accroître sensiblement les recettes.

L'Omnibus est en reprise à 803 le Rio à 1610.

Dans leur ensemble, les fonds d'Etats Etrangers sont un peu moins lourds, exception faite pour les fonds russes qui conservent bonne allure : 3 % 1891 à 75.25.

Vêtements sur mesure, coupe élégante, s'adresser 6, Anglaises, Lille, 2, Grande-Place. Costume sur mesure depuis 65 fr ; pardessus sur mesure depuis 55 fr. Grand choix d'draps anglais garantis grand teint. 45322

UNE BONNE NOUVELLE !

Enfin, la loi pour la répression des fraudes concernant les produits alimentaires, boissons, etc., etc., est entrée en vigueur.

Espérons qu'elle aura pour effet de faire disparaître de la consommation toutes les mixtures étranges que l'on débite sous le titre fantaisiste d'apéritif. En tout cas, elle assure au

BANYULS-TRILLES

un regain de popularité auprès du public soucieux de sa santé, parce que

ce VÉRITABLE APÉRITIF

est soigneusement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina.

Il est, d'ailleurs, recommandé par le corps médical depuis longtemps.

Exigez toujours l'étiquette sur la bouteille 44753

CONSTIPATION
Hypochondrie, Migraines, Hémorroïdes, etc.
Guéries par l'emploi de la Célèbre
POUDRE LAXATIVE ROCHER
LAXATIVE — DÉPURATIVE — ANTISEPTIQUE
3 fr.

TRIBUNAUX

LE CONSEIL DE PRÉFECTURE

Les élections contestées

Cinquième audience

Le Conseil de préfecture s'est réuni mardi après-midi, à deux heures et demie, pour continuer l'examen des protestations formulées contre les élections municipales du mois de mai.

L'audience était présidée par M. Grassa, vice-président, assisté de MM. Ricard et Régnier, conseillers de préfecture.

M. Richard, secrétaire général de la préfecture, occupait le siège de commissaire du gouvernement.

Dans la salle, un public assez nombreux suivait les débats.

Vieux-Guistain. — MM. Mention, Barbare, Guffroy protestent contre l'élection des conseillers du premier tour. Les candidats élus, dit M. Barbare, ont payé à boire et distribué de l'argent quelques jours avant les élections. D'autre part, le gravier, payé par les partisans de M. de Premont, avait convoqué soixante-treize porteurs pour leur remettre à chacun une certaine somme d'argent.

Le défenseur des élus, Me Cirier, dit que ses clients ont eu une attitude très correcte au cours des opérations électorales. M. de Premont, dit-il, a donné de l'argent à des tisseurs, atteint par la crise du tissu, mais c'était pour leur venir en aide et non pour obtenir leurs voix.

Il fait remarquer au Conseil que la générosité de M. de Premont s'exerce tous les ans à peu près à la même époque en faveur des indigents de la commune.

M. Barbare réplique à Me Cirier.

Après un échange d'observations, l'affaire est mise en délibéré.

Cognies-Chaussée. — MM. Ch. Vermeulen, Pierre Lematre, protestent contre l'élection des conseillers municipaux au 1er tour, sous prétexte qu'on aurait refusé le bulletin de vote d'un soldat en permission de dix jours, et qu'un électeur d'origine belge aurait voté.

En délibéré.

Elh. — M. Dupire, ancien maire, proteste contre l'élection des conseillers municipaux au 1er tour. On s'est servi, dit-il, de bulletins de différentes couleurs et portant des signes de reconnaissance.

L'ancien maire d'Elh vient devant le Conseil de Préfecture développer sa protestation. Il dit qu'il a toujours été un excellent républicain, et que, pour ce fait, il a été l'objet de violentes attaques de la part des cléricaux. Il affirme que trente électeurs ont été conduits au scrutin par les candidats élus.

M. Grand donne lecture d'un factum émanant des élus, et dans lequel ces derniers affirment que la protestation n'a pas pour mérite la diversité des opinions, mais bien simplement une rivalité de village.

Comme beaucoup d'habitants de la commune, disent les élus, il arbora des bannières à toutes les processions.

Me Dupire reconnaît que sa femme a décoré la façade de sa demeure lors des fêtes religieuses, mais, quant à lui, il tient à déclarer qu'il ne a en mêla jamais.

L'assistance rit.

Me Rajat combat la protestation, examine les divers griefs et déclare qu'en présence de l'état des voix considérable, il n'y a pas lieu de tenir compte de la protestation. En délibéré.

Cappelle. — M. Poutrain abandonne sa protestation contre l'élection de M. René Demons, comme conseiller municipal, élu au 2e tour. M. Gustave Mession abandonne également celle qu'il avait formulée contre l'élection de l'honorable M. Ch. Desprez, élu conseiller au 1er tour.

Le Conseil passe immédiatement à l'examen de la protestation de M. Nowy Mülez.

Par l'organe de Me de Lauverzeyns, M. Mülez affirme que le frère de M. Dupont, usurpe, à remir d'argent, à des électeurs, dont les opinions ne faient pas exactement connues. Un électeur, non inscrit sur les listes électorales, aurait également voté. Enfin, les candidats de la liste Dupont auraient convoqué un nombre exagéré de porteurs de bulletins.

Me Boyer-Cammard réplique.

M. Richard demande qu'on préserve le suffrage universel de la corruption et s'en remet à l'appréciation du tribunal. En délibéré.

Fournies. — MM. Gombert, Dhennin, demandent l'annulation des élections.

Me Basquin développe la protestation. Il dit que Fournes est le pays classique des faits de corruption, et rappelle que les élections furent annulées il y a quatre ans. Cette fois, des bulletins, dit-il, portaient des signes intérieurs de reconnaissance, et les candidats de la liste d'Hespel conduisirent 80 électeurs aux urnes. Enfin, il cite trois cas très graves de corruption, relevés à la charge des élus.

L'un des candidats aurait, notamment, offert 20 francs au facteur de la commune. Il fait remarquer, au sujet des bulletins, qu'une plainte a été déposée entre les mains de M. le procureur de la République.

Me Basquin termine en demandant l'annulation au tout au moins une enquête.

Me Drillon combat la protestation. Il nie les faits de pression et de corruption, et affirme que personne n'a été séquestré. En présence de la grande différence des voix, il demande le rejet de la protestation. Quant aux signes intérieurs qui portaient les bulletins, il déclare qu'il y a là une simple faute d'imprimerie. En délibéré.

Dunkerque. — La protestation formulée contre les opérations électorales et les élections des conseillers municipaux du 2e tour émane de M. Benjamin Morel.

Me Decroix soulient la protestation. Il parle tout d'abord du cas de M. Benjamin Morel et dit que son client, qui a obtenu 1031 voix en 1904, en a eu, en réalité, recueilli 1366, si on ajoute d'autres bulletins mis illégalement à l'écart. Il déclare que, pour ce motif, il doit remplacer, au bénéfice de l'âge, M. Lamue, élu à sa place.

L'avocat du protestataire discute ensuite sur les opérations du 2e tour, et demande leur annulation. Il prétendant qu'il y a eu une manœuvre déloyale, dans la nuit qui précède le scrutin. Il parle alors d'une affiche qui fut placardée, à 80 exemplaires, sur les murs de la ville, et dans laquelle il était dit que la caisse municipale était en déficit de 1.000.012 francs.

Me Decroix avoue qu'il y a déficit, mais qu'il n'est pas aussi élevé que les adversaires le disent. Il a cité longuement sur cette question et essaie de prouver que l'affiche ne contenait que des inexactitudes.

Me Grand interrompt pour lui faire remarquer qu'il y a bien eu déficit et que l'administration de M. Dumont a, en somme, péché par improvoyance.

Me Decroix est quelque peu déconcertanc. M. Hovelt, ancien adjoint au maire, qui assiste à l'audience, lui crie, très nettement, de ne pas vouloir reprendre la plaidoirie de son défenseur.

Me Decroix continue à épiloguer sur cette fameuse affiche et prétend qu'elle seule est cause de la défaite de ses amis.

Le défenseur demande l'annulation et, à l'appui de sa sollicitation, il donne lecture de l'arrêt cassant les élections d'Anicins.

Me Rajat plaide pour les élus. Il tient tout d'abord à protester contre l'interprétation que les adversaires ont donnée à cette affiche. Jamais s'écrie-t-il, nous n'avons accusé M. Dumont et ses amis d'avoir mis de l'argent dans leur poche. La lutte a été très loyale et très courtoise.

L'honorable avocat examine ensuite quelle fut l'influence de la fameuse affiche. Il estime qu'elle n'en eut aucune. Les voix radicales, ajoutées à celles des socialistes, suffisaient à mettre la liste de M. Dumont en état d'infériorité. L'échec de la liste libérale, dit Me Rajat, doit être attribué au succès de M. Dumont, élu au 1er tour. La chose peut paraître bizarre, mais cela n'en est pas moins exact, et les membres des comités libéraux et progressistes savaient très bien que M. Dumont disparaissait de la tête de leur liste, c'était le succès de la liste adverse.

Le défenseur des élus démontre alors toute l'exactitude des faits insérés dans l'affiche. Documents en main, il nous apprend bientôt que le déficit n'est pas de 136.000 francs, mais qu'il atteint le chiffre de 166.628 francs. Dans un exposé très clair et précis, il fait voir que l'ancienne administration municipale fut non seulement imprévoyante, mais qu'elle se servit, en outre, pour des besoins particuliers, d'une somme de 12.000 francs, destinée à l'amortissement d'un emprunt.

C'est là, dit Me Rajat, une illégalité dont les contribuables pourraient lui demander compte.

Après avoir prouvé toute la véracité des chiffres mis dans l'affiche, qui étaient, assurément, nécessaires pour prévenir les habitants et dégager la responsabilité de l'administration actuelle, Me Rajat conclut au rejet de la protestation.

M. Richard, commissaire du gouvernement, prend la parole. Il dit qu'il est assez difficile de savoir l'influence que peuvent avoir les affiches de dernière heure. Pour sa part, il croit qu'elles n'en ont pas. La décision des électeurs, dit-il, est prise depuis longtemps.

En Toscanie, il fait de savoir et M. Jaurès avancé que le Conseil de préfecture a été fait par Me Rajat, il estime que l'administration lui reproche les son prétendant impertinente, mais qu'elle commet une illégalité en détournant des sommes de leur véritable but. M. Richard demande le rejet de la protestation.

En délibéré.

Flesquières. — M. Coupez proteste contre l'élection des conseillers nommés au 1er tour et MM. Goub